La vie de son Excellence Maryam (as) avant la naissance de son Excellence le Masîh (as) selon le Coran

<"xml encoding="UTF-8?>

La vie de son Excellence Maryam (as) avant la naissance de son Excellence le Masîh (as) selon le Coran

L'éclat de l'astre splendide de la chasteté illumine la petite maison de 'Imrân (1) (as), traversant le voile grossier de l'obscurité des siècles.

Dans cette demeure réside le modèle de la chasteté, le modèle des pieux, sorti du giron de Hanna (2) (as) la chaste. Sa gravité, sa noblesse de caractère, sa pudeur et sa chasteté animent les conversations de tous ceux de son époque. A l'époque où l'ignorance et les superstitions ont supplanté l'adoration de Dieu, alors que les seigneurs terrestres ne laissent pas les gens voir le Dieu véritable, et que la nature des habitants de la terre, par divers procédés, demeure la cause qui retarde la communion avec les cieux, le besoin d'un modèle se fait plus que jamais sentir. Un modèle qui soit de surcroît générateur de modèles. Ce modèle n'est autre que la fille de 'Imrân (as), la meilleure des femmes de son époque. Cette Dame (as) vit parmi des tribus et des nations qui correspondent en tout point à ce peuple dont ont rapporte : « Ils ont un cœur mais point d'Aimé. » Cependant, la faveur et l'aide de l'Esprit saint donne à ce peuple un Aimé en la personne de Jésus-Christ (as). Le mot Masîh (3) ou Messie (as) est un terme approprié et vivifiant qui insuffle un sursaut aux artères sans vie et rend leurs palpitations aux cœurs inanimés.

Le choix de la famille de 'Imrân (as), plutôt que les savants

Les versets de la sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) constituent un préambule à la biographie de Maryam (4) (as), ils établissent la lignée de ses ancêtres et produisent un témoignage manifeste de l'amour véritable qu'elle éprouve pour Dieu ainsi que de la manifestation en actes des œuvres de cet amour. Le Coran dit : « Oui, Dieu a choisi, de préférence aux mondes : Adam, Noé (5) , la famille d'Abraham (6) , la famille de 'Imrân, en tant que descendants les uns des autres. Dieu est Celui qui entend et qui sait. » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 33 et 34). Visiblement, le terme Al-i 'Imrân désigne la famille de 'Imrân (as), le père de Maryam (as). L'expression Maryama ibnata 'Imrân / مريم ابنة عمران est présente dans le Noble Coran, alors que 'Imrân, le père de Mûsâ (7) (as) n'est pas même cité

une fois, ou du moins pas sous la forme explicite qu'il s'agit bien du père de Mûsâ (as) (8) . Ceci corrobore l'éventualité qu'il est bien question ici du père de Maryam (as), aussi, dans ce cas, la famille de 'Imrân désigne Maryam (as) et 'Isâ (9) (as), avec ou sans l'épouse de 'Imrân (as). Le fait que les chrétiens ne soient pas d'accord sur le fait que le père de Maryam (as) se nomme 'Imrân (as) importe peu, le Coran n'étant pas assujetti à leurs caprices.

Dans l'expression dhurriyyatan ba?duhâ min ba?din / ذرية بعضها من بعض / en tant que descendants, désigne à l'origine, / ذرية / descendants les uns des autres, le mot dhurriyyatan selon les exégètes, les petits-enfants, et c'est ensuite qu'il s'est trouvé employé pour les enfants en général, qu'ils soient petits ou grands, aussi, dans le cas de ce verset, c'est la signification originale qui est la bonne, et si c'est ce mot qui apparaît dans ce saint verset, c'est suppose بعضها من بعض / parce qu'il exprime la douceur. Le fait qu'il soit dit ba?duhâ min ba?d que quels que soient ceux auxquels nous pensons, cela se trouve chez les autres, et conduit finalement aux autres. Cette parole est rendue nécessaire par le fait que l'ensemble qu'ils forment est similaire à ses parties. Quant à leurs qualités et à leurs états, ils ne diffèrent pas les uns des autres.

Comme le débat porte sur leur élection, nous comprenons donc qu'ils composent une lignée au sein de laquelle il n'existe pas de disparités sur le plan des qualités et de la vertu : ils participent tous à ces qualités qui font d'eux les préférés par rapport aux savants. Et ce parce que dans les actions de Dieu, il n'est question ni d'exagération ni d'absurdité. L'une de Ses actions consiste en un choix qui constitue la source de tout le bien de la terre. Wallâhû samî?ûn 'alîm / والله سميع عليم / et Dieu est Celui qui entend et qui sait : Dieu entend leurs paroles, Il rapporte les paroles qu'ils prononcent lors de méditations spirituelles et qui sont issues du tréfonds de leur for intérieur, Il connaît leurs intentions ; aussi, la phrase en question tient lieu d'explication quant à leur élection, elle expose la raison de leur élection, de la même manière que la phrase dhurriyyatan ba?duhâ min ba?d / ذرية بعضها من بعض / en tant que descendants les uns des autres, tient lieu d'explication car elle exprime la raison du choix de ce groupe.

En fin de compte, on obtient du saint verset le sens suivant : Dieu a élu A^dam (as), Nûh (10) (as), la famille d'Ibrâhîm (11) (as) et la famille de 'Imrân (as) parmi les êtres de ce monde, et ce choix les concerne tous. Pour cette raison, ils forment une lignée dont les membres sont pareils les uns aux autres, car ils sont équivalents et égaux au regard de la soumission des

cœurs et de la fermeté de leurs pas qui s'inscrivent dans la promesse faite à Dieu (12) . Ainsi, lorsque Dieu, Honoré et Glorieux, les gratifie de Son élection, c'est parce qu'Il entend à la fois leurs paroles et est Savant de ce que recèle leur for intérieur. Dans le 'Uyûn, on rapporte que lors d'un dialogue entre son Excellence Al-Rezâ (as) et Ma'mûn, ce dernier déclare : « Dieu le Très-Haut a-t-Il accordé la prédominance à la famille sur les autres gens ? » Son Excellence (as) répond : « Dieu le Très-Haut a rendu manifeste la prédominance de la famille sur les autres gens dans les solides versets de Son Livre. » Ma'mûn demande alors : « De quels versets s'agit-il ? » Son Excellence Al-Rezâ (as) lui répond : « Oui, Dieu a choisi, de préférence aux mondes : Adam, Noé, la famille d'Abraham, la famille de 'Imran, en tant que descendants les uns des autres. Dieu est Celui qui entend et qui sait. » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 33 et 34).

Dans le Tafsîr 'Ayyâshî, Ahmad ibn Mohammad rapporte de son Excellence Al-Rezâ (as), qui le rapporte lui-même de son Excellence Abî Ja?far (13) (as) : « Celui qui pense que Dieu est dégagé de l'action de l'humeur et qu'Il n'a rien à voir avec ce que l'humeur provoque ment à propos de Lui, parce que la volonté de Dieu pénètre ainsi Sa nature, parce qu'Il désire ce qu'Il veut, parce qu'Il fait ce qu'Il veut, et parce que le noble Coran dit : ' en tant que descendants les uns des autres.' (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 34). La lignée, de son début jusqu'à sa fin, forme une suite ininterrompue. Si vous avez entendu (par exemple) que Dieu le Très-Haut a fait à 'Imrân (as) la promesse d'un fils, mais que son épouse a mis Maryam (as) au monde, il ne faut pas que vous réfutiez la nouvelle apportée par Dieu, ni Sa promesse, parce que cette promesse se réalise avec la naissance de 'Isâ (as). » Quoi qu'il en soit, on peut affirmer de manière catégorique que la famille de 'Imrân (as) est composée de son Excellence Maryam (as) et de 'Isâ (as), auxquels s'ajoutent ou pas l'épouse de 'Imrân (as). L'expression est répétée dans le Noble Coran (14) , comme il est مريم ابنة عمران / Maryama ibnata 'Imrân répété dans le Coran et ses commentaires que le nom 'Imrân n'est pas explicitement relié au père de Mûsâ (as).

Pourquoi un tel choix a-t-il été fait ?

Premièrement. Ils sont pareils les uns aux autres au regard de leurs paroles et de la soumission de leur cœur à Dieu.

Deuxièmement. En raison de leurs actes et de leurs bonnes actions, ils méritent de se voir

gratifiés du choix de Dieu.

Troisièmement. L’absence d’interruption dans la lignée, qui est de part en part jointe et élue.

de Hanna (as), l’épouse de ‘Imrân (as) (نذر) (Le nadhr (15

Les recueils historiques et de traditions islamiques, ainsi que les discours des exégètes permettent de comprendre que Hanna (as) et Ashyâ? (16) (as) sont deux sœurs. La première est mariée à ‘Imrân (as), un dignitaire important parmi les Banî Isrâ’îl (17) , tandis que la seconde est choisie comme épouse par Zakariyyâ (18) (as), le prophète de Dieu. Hanna (as) l’épouse de ‘Imrân (as) voit passer de nombreuses années sans qu’elle ne donne naissance à un enfant. Un jour, alors qu’elle est assise sous un arbre, elle voit une oiselle donner à manger à ses petits. A la vue de cet amour maternel, le feu du désir d’avoir un fils embrase son cœur, ce qui lui fait implorer Dieu de lui en donner un. Elle se tourne sincèrement vers Dieu et fait le vœu que s’Il lui fait don d’un fils, elle fera de lui le serviteur de la Maison sacrée (19) . « Ce vœu montre combien le cœur de Hanna (as) déborde de foi, de sincérité et de pureté envers Dieu : c’est l’être le plus cher, son unique fils qui est l’objet de son offrande ! » Dieu exauce alors sa demande et Maryam la sainte (as) lui est ainsi offerte.

C’est à ce sujet que sont révélés les saints versets (35 à 37) de la sourate Al-i ‘Imrân qui nous informent, pour caractériser son Excellence Hanna (as), que le modèle de la chasteté et de la noblesse de caractère est l’ineffable mère de Maryam (as). Sa foi, la confirmation de la croyance en son cœur, les discours sincères que Hanna (as) adresse à son Créateur, la loyauté de son intention et sa pureté intérieure font que Dieu offrira à sa fille Maryam (as) le fils tant désiré, un fils immortel (20) . Bien que le vœu de Hanna (as) soit orienté vers un fils, lorsqu’elle comprend la volonté et la sagesse de Dieu, elle se soumet sans condition au désir de son Créateur. Elle dit : « Ce qui Lui convient me convient. » Dieu dit dans la sourate Al-i ‘Imrân (La famille de 'Imrân) : « Oui, Dieu a choisi, de préférence aux mondes : Adam, Noé (21) , la famille d’Abraham (22) , la famille de ‘Imrân, en tant que descendants les uns des autres. Dieu est Celui qui entend et qui sait. » (sourate Al-i ‘Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 35 à 37).

Certains hadiths permettent de déduire que Dieu a envoyé à ‘Imrân (as) la révélation qu’Il lui fera don d’un fils capable de soigner les maladies incurables, de ressusciter les morts, sur Son ordre, et qui sera envoyé aux Banî Isrâ’îl en qualité de prophète. ‘Imrân (as) évoque ce fait avec sa femme Hanna (as), et c’est pourquoi, lorsqu’elle tombe enceinte, elle pense que le fils en

question est l'enfant qu'elle porte, ignorant qu'en réalité elle porte en elle la mère (Maryam (as)) de ce fils. Pour cette raison, elle fait le vœu de faire de son fils (présumé) le serviteur de la Maison de Dieu (Bayt al-moqaddas). Cependant, à la naissance, lorsque Hanna (as) constate qu'il s'agit d'une fille, elle se met à s'inquiéter et se demande ce qu'elle va faire. Ceci est dû au fait que les serviteurs du Temple de Dieu sont choisis parmi les garçons et qu'il n'y a pas eu de précédent avec une fille choisie à ce titre. Dieu rapporte l'événement de cette manière : « La femme de 'Imrân dit : 'Mon Seigneur ! Je te consacre ce qui est dans mon sein ; accepte-le de ma part. Tu es, en vérité, Celui qui entend et qui sait.' »

Ce passage coranique nous indique qu'au moment où elle s'adresse ainsi à Dieu, elle est déjà enceinte, et qu'elle est enceinte de Maryam (as). Cette invocation ne mentionne pas si son époux, 'Imrân (as), a déjà quitté ce monde, pourtant, s'il est toujours vivant, elle n'a pas le droit de s'engager unilatéralement à libérer l'enfant qu'elle porte en son sein. Cela dit, il est clair également que la libération d'un enfant, qu'elle soit le fait du père ou celui de la mère, n'est pas équivalente à l'affranchissement d'un esclave. La fille de 'Imrân (as) n'est pas une esclave que sa mère serait en mesure de libérer. Aussi, dans ce verset, il s'agit plutôt de libération concernant la tutelle parentale que les géniteurs exercent sur leur enfant. Exerçant cette tutelle, ils l'éduquent, ils l'élèvent et l'emploient en fonction de leurs besoins, sachant qu'il est obligatoire pour l'enfant de se soumettre à eux. Libéré, l'enfant est affranchi de la tutelle de son père et de sa mère et il n'est plus question pour lui de se soumettre à eux. Si cet affranchissement émane d'un vœu, s'il est accompli pour Dieu, cela veut alors dire que cet enfant est placé sous la tutelle divine, qu'il ne doit adorer que Lui, ne servir que Lui.

Et servir Dieu dans ce cas consiste à Le servir à la mosquée, à l'église, en tout lieu saint consacré à l'adoration divine, car si un tel vœu n'est pas prononcé, c'est son père et sa mère que l'enfant doit servir. Certains disent également que la coutume faisait que les pères et les mères affranchissaient leur enfant pour Dieu et qu'après cela ils n'employaient plus leur propre enfant pour leur propre profit, ils ne l'embauchaient plus selon leurs propres besoins. Au contraire, les parents l'emmenaient au temple afin qu'il passe le balai et arrose la cour (23) et devienne ainsi le serviteur du lieu. L'enfant poursuivait alors son service jusqu'à l'âge de la puberté, âge auquel il pouvait disposer de lui-même. Il pouvait alors choisir de rester au service du lieu de culte, mais il pouvait également le quitter.

Ce verset nous montre également que la mère de Maryam (as) croit que l'enfant qu'elle porte

est un garçon, et non une fille, parce lorsqu'elle s'adresse à Dieu, elle le fait de manière catégorique, sans poser comme condition : « si mon enfant est un garçon… ». Au contraire, elle dit : « Mon Seigneur ! Je te consacre ce qui est dans mon sein. » Ce qui atteste qu'elle est certaine de porter un fils. Par le récit que Dieu le Très-Haut fait des paroles résolues de la mère de Maryam (as), nous pouvons déduire d'une part que sa croyance n'est pas une croyance superstitieuse, et/ou qu'elle ne résulte pas de fragments de signes supposés dont l'expérience produit un certain effet sur tout être humain, car ces signes ne sont que conjectures, il ne s'agit ni de savoir, ni de croyance, et un fossé sépare la conjecture de la croyance en Dieu. D'autre part, la parole de Dieu, Honoré et Glorieux, ne contient rien de futile ou de vain, et s'il arrive qu'il soit parfois question d'une futilité, c'est pour l'annuler ou l'invalider.

Par exemple, dans le verset suivant, Dieu se réserve le fait de savoir si le fœtus est un garçon ou une fille : « Dieu sait ce que porte chaque femelle et la durée de la gestation. Toute chose est mesurée par Lui. » (sourate Al-Ra?d (Le tonnerre) ; 13 : 8). Il y fait également mention ici : « Il sait ce que contient le sein des mères. » (sourate Luqmân ; 31 : 34). Il considère que seule Sa propre révélation apporte la connaissance de ce qui est caché. Il dit également : « Il connaît parfaitement le mystère ; mais Il ne montre à personne le secret de Son mystère, sauf à celui qu'Il agrée comme prophète. » (sourate Al-Jinn ; 72 : 26 et 27). L'ensemble de ces questions permet de comprendre que la connaissance dont dispose la mère de Maryam (as) à propos du fait qu'elle porte un garçon ne résulte pas d'une conjecture, car Dieu rapporte ses paroles sous la forme d'une résolution, et ce récit montre que sa croyance conduit d'une certaine manière à la révélation.

Ensuite, Il ajoute : « Après avoir mis sa fille au monde, elle dit : 'Mon Seigneur ! J'ai mis au monde une fille.' Dieu savait ce qu'elle avait enfanté : un garçon n'est pas semblable à une fille. 'Je l'appelle Marie, je la mets sous Ta protection, elle et sa descendance, contre Satan, le réprouvé.' » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 36). Il est évident que pour servir le temple, le garçon et la fille ne sont pas équivalents. La fille, à la puberté et une fois réglée ne peut plus demeurer dans le lieu de culte. En sus, leur force physique n'est pas la même, et il se trouve également les questions du voile, de la grossesse, qui compliquent la disposition des filles à prolonger ce service. C'est pourquoi on a toujours fait des vœux orientés vers des garçons. « Dieu savait ce qu'elle avait enfanté : un garçon n'est pas semblable à une fille. » Ces deux phrases ne sont pas prononcées par la femme de 'Imrân (as), mais sont les paroles de Dieu le Très-Haut.

Elles sont révélées ici à titre de proposition incise. Cependant, certains expriment à ce sujet deux possibilités. L'une est que ces deux phrases sont les paroles de la mère de Maryam (as). La seconde est que la première phrase correspond à la parole de Dieu et la suivante à celle de l'épouse de 'Imrân (as). Mais aucune de ces deux possibilités n'est valable. La première n'est pas valable parce qu'il est absolument évident que s'il s'agissait des paroles de l'épouse de 'Imrân (as), il faudrait nécessairement que le verset soit sous cette forme : « Dieu sait mieux ce qui va naître de moi », car lorsque la phrase précédente : « Mon Seigneur ! J'ai mis au monde une fille », exprime le regret et la tristesse, ce passage: « Dieu savait ce qu'elle avait enfanté » exprime forcément que : « Nous savons que son enfant est une fille, et cependant, ayant fait de son enfant une fille, Nous voulions exaucer son souhait de la meilleure manière, Nous voulions l'exaucer de manière à ce qu'elle soit davantage satisfaite.

Et si elle avait su pourquoi Nous avons fait que l'enfant qu'elle porte est une fille, jamais elle n'aurait ressenti de regret, jamais elle n'aurait été aussi triste. Elle ne savait pas que si son enfant avait été un garçon, son espoir n'aurait pas été réalisé de la manière qui convient, et le résultat obtenu avec une fille, n'aurait pu être obtenu si son enfant avait été un garçon. Ceci parce que dans le cas où son enfant avait été un garçon, cela aurait donné un fils tel 'Isâ (as), un fils qui soit un prophète capable de guérir la cécité de celui qui est né aveugle, de guérir le vitiligo et de ressusciter les morts. Cependant, que son enfant soit une fille, permet que la parole de Dieu se réalise, car d'elle naîtra un fils sans père, et ainsi, tous les deux, aussi bien elle-même (sa fille, Maryam (as)) que son enfant ('Isâ (as)) symboliseront pour les gens de ce monde un signe, un miracle, car le fils qu'elle mettra au monde s'adressera aux gens depuis son berceau. Il sera l'Esprit et le Verbe de Dieu.

Il sera un fils qui auprès de Dieu sera comme A^dam (as). Par lui et sa mère, cette pure et sainte Vierge, des œuvres, des bénédictions et des signes se feront jour. » Ainsi, il est clair que la phrase: « un garçon n'est pas semblable à une fille » ne peut pas non plus être la parole de l'épouse de 'Imrân (as), au contraire, elle rend également la parole de Dieu le Très-Haut. S'il s'agissait de la parole de l'épouse de 'Imrân (as), elle aurait dit : « une fille n'est pas semblable à un garçon », et non l'inverse, ce qui est particulièrement évident parce que lorsqu'on espère quelque chose de grande valeur ou d'un haut degré, mais que quelque chose de moindre valeur, ou d'un degré inférieur nous est offerte, on exprime notre regret : « Ceci n'est pas ce que j'avais demandé » ou bien : « Ce que l'on m'a donné ne correspond pas à ce que j'avais demandé. » On ne dit pas : « Ce que je désirais ne correspond pas à ce que l'on m'a offert. » Le

Coran ajoute : « Je l'appelle Marie, je la mets sous Ta protection, elle et sa descendance, contre Satan, le réprouvé. » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 36).

La vie parfaite de Maryam (as)

D'après ce que disent les exégètes, le mot « Maryam », dans le vocabulaire ayant cours dans cette ville, signifie « femme pieuse », « dévote », et aussi « servante », ce qui explique pourquoi Hanna (as) appelle sa fille Maryam, dès qu'elle accouche, et pourquoi Dieu le Très-Haut en fait le récit. Après avoir désespéré de mettre au monde un fils qui soit consacré à l'adoration et au service de Dieu, elle veut sans délai consacrer cette fille à ces mêmes occupations. Aussi, je l'ai appelée Maryam (as), elle exprime en / سميتها مريم / lorsqu'elle dit sammaytuhâ Maryam réalité: « J'ai mis au monde cette enfant qui T'es consacrée », ce qui prouve que la phrase et c'est ce qui fait que Dieu le Glorifié accepte ce nadhr نذر / susmentionnée tient lieu de nadhr et dit : « Son Seigneur accueillit la petite fille en lui faisant une belle réception ; Il la fit نذر / croître d'une belle croissance. » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 37).

Maintenant, le fait de dire : « Je la mets sous Ta protection, elle et sa descendance, contre Satan, le réprouvé » a pour sens qu'elle et sa progéniture réussiront dans l'adoration et dans le service du temple, pour que Maryam (a) soit bien nommée, que son nom soit conforme à sa vie. On peut se demander pourquoi Maryam (as), sans aucune condition, compte se trouver enceinte d'un garçon, et comment la mère de Maryam (as) sait que Maryam (as) enfantera à son tour. En effet, dans son dialogue avec Dieu, Honoré et Glorieux, Hanna (as) dit de manière catégorique : « Je la mets sous Ta protection, elle et sa descendance ».

Comment la mère de Maryam (as), qui ne jouit pas de la connaissance de l'occulte, ni de l'avenir, et dont le sexe de l'enfant qui se trouve dans son sein demeure caché de tous, car personne ne le connaît excepté Dieu le Glorifié, peut-elle être si sûre ? En réponse à cette difficulté, nous pouvons dire qu' : « Elle (informée d'une manière ou d'une autre) savait que bientôt, de la lignée de son époux 'Imrân (as), devait naître un fils qui serait pieux. Aussi, après être tombée enceinte et après que son époux ait quitté ce monde, elle ne doute plus un instant que l'enfant qu'elle porte est ce fils dont on lui a promis la venue. Cependant, lorsque l'enfant naît et qu'elle réalise que cette supposition était erronée, elle est alors certaine que ce fils promis sera offert à Maryam (as), et qu'ainsi elle aura elle aussi un enfant.

Pour cette raison, elle transfère sur sa fille le vœu qui concernait un fils au départ, et la nomme

Maryam (as) (une femme pieuse, une servante du temple), puis elle place son enfant sous la protection de Dieu, contre Shaytân (24) le maudit. Voici ce que l'on comprend lorsque l'on prête une attention précise à la parole de Dieu. » Selon le verset précédent, Dieu accepte pour la première fois une fille pure pour le service religieux et spirituel. Certains exégètes disent que : « Le signe de Son acceptation est le fait qu'après sa puberté, alors que continue son service au temple de Jérusalem, Maryam (as) n'est jamais indisposée et ainsi ne subit jamais la contrainte de devoir s'éloigner de ce centre spirituel.

Par ailleurs, le fait qu'elle trouve de la nourriture céleste dans son mihrâb confirme qu'elle est et نذر / agréée par Dieu. » Il existe également la possibilité que l'acceptation de ce nadhr l'agrément de Maryam (as) aient été annoncés à sa mère sous la forme d'une inspiration. qui signifie « faire croître » et qui, انبات / provient de anbât انبتها / L'expression anbatahâ concernant l'éducation et le développement de Maryam (as), indique les aspects de son perfectionnement religieux, spirituel et moral.

A ce propos, cette phrase fait référence à un point subtil : ce que Dieu fait croître, de la même manière qu'au cœur de la graine qui donnera une fleur ou une plante se trouvent des aptitudes cachées qui se développent sous la surveillance du jardinier puis se manifestent, au cœur de l'être humain, dans les profondeurs de son esprit et de son innéité, se trouvent également tous les types d'aptitudes supérieures à l'état latent. Aussi, dans le cas où l'être humain est éduqué par les éducateurs divins qui sont les jardiniers des jardins de l'humanité, il est rapidement / instruit et les aptitudes offertes par Dieu ont tôt fait de se manifester. Aussi, le mot anbât est bien employé ici dans son sens propre. انبات

Ce que désigne « Son Seigneur accueillit la petite fille en lui faisant une belle réception » (25) est que par cet agrément, l'épouse de 'Imrân (as) accède à la faveur divine et obtient dans l'autre monde la récompense correspondant à l'acte qu'elle a réalisé. C'est pour cette raison que ce passage ne dit pas que Dieu agréé son vœu, mais plutôt que Dieu agréé Maryam (as). Il est donc question de l'agrément de la fille de Hanna (as), et c'est pour cela qu'elle a été nommée Maryam et qu'elle a été consacrée à la voie de Dieu. En fin de compte, on en revient choix, élection ; Dieu nous signifie : « Nous l'avons élue. » / اصطفاء / 'au sens du mot istifâ

En sus, ce bon agrément qui se rapporte à l'élection de Maryam (as) d'une part, et cette belle qui se rapporte à la pureté de Maryam (as) incarnent cette même (انبتها / croissance (anbatahâ

élection et cette même pureté qui sont désignées à la suite des versets que nous discutons, lorsque Dieu dit : « Les anges dirent : ‘ô Marie ! Dieu t’a choisie, en vérité ; Il t’a purifiée ; Il t’a choisie de préférence à toutes les femmes de l’univers.’ » (sourate Al-i ‘Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 42). Aussi, il est clair que la croissance de Maryam (as) ainsi que sa pureté proviennent du fait que l’invocation de sa mère s’est trouvée exaucée, de même que son élection parmi les femmes du monde provient du fait que ‘Isâ (as) va naître d’elle, que son fils sera destiné à être un signe pour les mondes, un signe dont l’authenticité est certifiée par la parole de Dieu même : « un garçon n’est pas semblable à une fille. » (sourate Al-i ‘Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 36).

back to 1 Joachim (as). (Texte traduit du persan. Les notes sont du traducteur et les traductions des passages du Coran de Denise Masson).

back to 2 Anne (as).

back to 3 Littéralement : « celui qui est oint ». Ainsi, le mot Messie correspond à l’étymologie du mot christos, qui donne Christ en français, et désigne celui qui a reçu l’initiation. Donc, ‘Isâ al-Masîh (as) correspond précisément à Jésus-Christ (as) et ne diffère pas de la notion de Messie.

back to 4 Marie (as).

back to 5 Nûh (as).

back to 6 Ibrâhîm (as).

back to 7 Moïse (as).

back to 8 S’il est question de lui lorsque le nom ‘Imrân apparaît, il n’est pas précisé s’il s’agit du père de Mûsâ (as), de celui de Maryam (as), ou de quelqu’un d’autre. En l’occurrence, le nom ‘Imrân apparaît trois fois dans le Coran : deux fois dans la sourate Al-i ‘Imrân (La famille de 'Imrân, sourate 3) et une fois dans la sourate Maryam (Marie (as), sourate 19). Quant à l’interprétation, elle est difficile parce que ‘Imrân, le père de Mûsâ (as) a également une fille vertueuse qui se nomme Maryam (as), ce qui engendre une véritable confusion. Par exemple,

lorsqu'il est écrit « Maryam (as) sœur de Hârûn (as) », on sait qu'il s'agit bien de Maryam (as) mère de 'Isâ (as), mais ici elle est mentionnée comme étant la sœur de son ancêtre Hârûn (as), peut-être du fait de leur proximité spirituelle…

back to 9 Jésus (as).

back to 10 Noé (as).

back to 11 Abraham (as).

back to 12 Ils honorent la promesse faite à Dieu dans la préexistence, lorsque Dieu demande aux créatures en un « lieu » rassemblées, avant même leur création : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » et qu'elles répondent : « Si ! »

back to 13 Son père, le septième Imâm, Mûsâ al-Kâzem (as).

back to 14 Voir note n° 5.

est un vœu conditionné à un acte (soit un acte votif). Certains نذر / back to 15 Le nadhr attendent que le vœu soit réalisé pour s'acquitter de l'acte qu'ils ont promis d'accomplir. D'autres accomplissent immédiatement l'acte votif et laissent à Dieu le soin de l'accepter ou de le refuser. De prime abord, il semble que la chronologie influence l'histoire au point de pouvoir inverser les rôles, mais en réalité, c'est l'intention qui constitue le critère, et l'intention pure est par nature délivrée de la notion de temps.

back to 16 Ou Ashâ? = Elisabeth (as).

back to 17 Les fils d'Israël / Jacob (as).

back to 18 Zacharie (as).

back to 19 Bayt al-moqaddas, le Temple de Jérusalem.

back to 20 En islam, 'Isâ (as) ne meurt pas sur la croix, il poursuit sa vie dans les cieux et figure

parmi les quatre hommes (en plus du Mahdî (as)) qui ne passent justement pas par le cycle de la résurrection. Il redescendra sur terre et accomplira la prière derrière le Mahdî attendu ('aj), lors de l'ouverture du dernier cycle conduisant à la fin des temps et au jugement dernier.

back to 21 Nûh (as).

back to 22 Ibrâhîm (as).

back to 23 En Orient et dans les pays secs, on arrose régulièrement les cours, les trottoirs et les ruelles pour empêcher la poussière de se soulever au moindre mouvement. Ce geste est inconnu en Europe du Nord par exemple…

back to 24 Satan.

back to 25 La traduction de Denise Masson s'accorde mal ici avec le discours de l'exégète.

La tutelle de Maryam (as)

L'histoire (1) relate que le père de Maryam (2) (as), Imrân (as), ferme les yeux sur ce monde avant sa naissance, et que sa mère l'apporte à sa naissance à la Maison sacrée (3) pour la présenter aux savants et théologiens juifs (4) .

Elle leur tient alors ce discours : « Cet enfant est un don offert à la Maison sacrée, que l'un d'entre vous assume sa tutelle, car les traces de la majesté sont présents sur son visage, et elle est née au sein d'une famille convenable. » Quelques savants se disputent sa prise en charge, car chacun d'eux, qui sont des oulémas parmi les Banî Isrâ'il (5) , désire que lui revienne l'honneur d'assumer la tutelle de Maryam (as). Ils optent finalement pour le tirage au sort, qui désigne Zakariyyâ (6) (as) : « et Il la confia à Zacharie. » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 35). Le verset suivant : « Ceci fait partie des récits concernant le mystère que Nous te révélons. Tu n'étais pas parmi eux lorsqu'ils jetaient leurs roseaux pour savoir qui d'entre eux se chargerait de Marie. Tu n'étais pas non plus parmi eux lorsqu'ils se disputaient. » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 44) dévoile un autre aspect de l'histoire de Maryam (as). En effet, celui-ci nous indique : « Ce que Nous te rapportons à propos de la biographie de Maryam (as) et de Zakariyyâ (as) sont des nouvelles de l'inconnaissable que Nous te révélons. Car ces détails, sous cette forme (c'est-à-dire authentiques et dénués de

toute forme d'altération), ne sont décrits dans aucun des Livres antérieurs, ils sont absents et leur seule chaîne de transmission est le Livre céleste, le Coran. »

Voici comment se déroule le tirage au sort. Les prétendants à la tutelle de Maryam (as) se réunissent au bord d'un cours d'eau, chacun ayant apporté son calame ou un morceau de bois devant servir à l'opération, et sur lequel est écrit son nom. Les calames sont jetés à l'eau. Ceux qui coulent ne sont pas choisis. Le seul calame qui demeure à la surface de l'eau porte le nom de Zakariyyâ (as). Aussi, la tutelle de Maryam (as) lui revient. En vérité, il est bien celui qui en est le plus digne, car en plus de posséder la dignité de prophète, il est le mari de la tante de Maryam (as).

Le tirage au sort est l'ultime voie permettant de régler le différent

A partir de ce verset accompagné des versets de la sourate Al-Sâfât (Les rangés, sourate 37) révélés à propos de Yûnus (7) (as), on peut déduire que pour régler un problème et/ou en cas de querelle et de dispute, lorsque les choses se retrouvent dans une voie sans issue et qu'il n'existe aucun moyen de mettre un terme à la querelle, il est possible de recourir au tirage au sort. Ces mêmes versets, joints aux hadiths des Imâms (as) de l'islam, font que la méthode du tirage au sort est dès lors considérée comme une méthode légale issue du Livre de l'islam, et se trouve soumise à la discussion. Cependant, comme cela vient d'être dit, le tirage au sort est l'ultime recours. Par conséquent, dès lors qu'il existe une autre manière de régler l'affaire, on ne peut recourir au tirage au sort. La modalité du tirage au sort ne comporte pas de forme particulière en islam. Il est possible d'utiliser des bâtons aiguisés, des petits cailloux, du papier ou autre chose, à condition qu'aucune collusion ni arrangement ne puisse s'immiscer. Il est évident qu'en islam, il ne saurait être question de tirage au sort permettant de gagner ou de perdre au jeu. Car là, il n'est pas question d'un problème dont la seule solution consiste à recourir au tirage au sort, en effet il s'agit là d'une façon de gagner un revenu illicite.

Il est également nécessaire de rappeler que le tirage au sort n'est pas réservé aux querelles et aux différends qui opposent les gens, mais qu'il peut également être utilisé pour débloquer d'autres problèmes insolubles, comme cela apparaît dans les hadiths.

Des nourritures célestes à la table de Maryam (as)

Plus Maryam (as) grandit, plus les traces de la majesté et de la beauté se font jour en elle. Ceci en arrive à un point tel que le Coran dit à son propos : « Chaque fois que Zacharie allait la voir,

dans le Temple (8) , il trouvait auprès d'elle la nourriture nécessaire, et lui demandait : 'ô Marie ! D'où cela te vient-il ?' Elle répondait : 'Cela vient de Dieu : Dieu donne, sans compter, Sa subsistance à qui Il veut.' » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 37). Le mihrâb est un lieu spécial, il est réservé à l'imâm du lieu de culte ou à des personnes particulières.

Plusieurs conditions sont déterminées pour qu'un lieu puisse s'appeler « mihrâb », et les محراب / meilleures sont les trois conditions suivantes : la première est que le mot mihrâb qui signifie « guerre », ainsi les croyants, en ce lieu, doivent livrer حرب / provient du mot haraba محراب / bataille contre Shaytân (9) et contre les désirs rebelles. Ensuite, il se trouve que mihrâb signifie à l'origine « au-dessus de l'assemblée », et que le mihrâb doit être situé au-dessus du niveau général du lieu de culte pour prendre ce nom. Cela dit, rappelons cependant que le mihrâb, qui était à l'époque celui des Banî Isrâ'îl, diffère de celui que les musulmans connaissent aujourd'hui, car les Banî Isrâ'îl l'établissaient plus haut que le niveau du sol, de telle manière que pour y accéder, on devait monter quelques marches. De plus, ce mihrâb-ci était entouré de murs formant une pièce qui l'isolait des fidèles. Ainsi, ceux qui se tenaient dans le mihrâb jouissaient d'une certaine intimité vis-à-vis de l'extérieur (10) .

s'applique à l'ensemble du lieu de culte qui, dans son محراب / Troisièmement, le mot mihrâb intégralité, symbolise le lieu du combat contre les désirs de l'âme et contre Shaytân.

Maryam (as) grandit donc sous la tutelle de Zakariyyâ (as). Elle s'absorbe tellement dans l'adoration et le service divin que selon Ibn 'Abbâs, lorsqu'elle atteint l'âge de neuf ans, elle jeûne les journées et passe les nuits en adoration. Elle fait tant de progrès en matière d'abstinence et de connaissance de Dieu qu'elle va jusqu'à dépasser les savants vertueux de son époque. Lorsque Zakariyyâ (as) se rend auprès de son mihrâb pour lui rendre visite, il voit tout près de celui-ci des nourritures particulières qui provoquent son étonnement. Un jour il lui demande : « D'où apportes-tu cette nourriture ? » Maryam (as) lui répond : « Elle me vient de la part de Dieu. Il offre à qui Il veut son pain quotidien, sans compte. » Mais de quelle sorte de nourriture s'agit-il et d'où l'apporte-t-on à Maryam (as) ? Ceci n'est pas précisé dans le verset.

Cependant, à partir des nombreux hadiths rapportés dans le Tafsîr 'Ayyâshî et ailleurs dans des ouvrages tant shiites que sunnites, il est possible de comprendre qu'il s'agit d'une variété de fruit paradisiaque qui sur l'ordre de Dieu est déposé auprès du mihrâb de Maryam (as). Aussi, il n'y a pas lieu de s'étonner que Dieu offre une telle chose à sa dévote vertueuse. Le fait que le

désigne une nourriture paradisiaque peut également être déduit à partir des رزقا / mot rizqân est sur le رزقا / indices que l'on trouve çà et là dans le verset. Car premièrement, le mot rizqân mode indéfini, ce qui montre qu'il s'agit d'une nourriture spéciale et inconnue de Zakariyyâ (as). Deuxièmement, la réponse de Maryam (as) disant que cela vient de la part de Dieu constitue un autre signe allant dans le même sens. Troisièmement, l'émotion qui touche Zakariyyâ (as) et la prière qu'il adresse à Dieu à propos d'un fils et qui est rapportée dans le verset suivant, peuvent être considérées comme un indice supplémentaire.

رزقا / Cependant, certains exégètes (dont l'auteur d'Al-Manâr) prétendent que le mot rizqân désigne une nourriture terrestre ordinaire, parce que Ibn Jarîr rapporte que les Banî Isrâ'îl connaissent une famine et que Zakariyyâ (as) n'est pas en mesure de subvenir aux besoins quotidiens de Maryam (as). Alors ils tirent au sort et le sort tombe sur un charpentier qui a ainsi l'honneur de nourrir Maryam (as) grâce à ce qu'il gagne.

Ainsi, lorsque Zakariyyâ (as) se tient auprès du mihrâb de Maryam (as), il s'étonne d'y trouver de la nourriture vu la conjoncture si difficile.

Quand Maryam (as) répond à sa question en lui disant : « Cela vient de la part de Dieu », cela signifie que Dieu a fait qu'un homme de foi se plaît à rendre ce service malgré la conjoncture. est écrit sans alif ni lam (11) , ce qui indique que la nourriture en رزقا / Dans cette phrase, rizqân question n'est pas ce que les gens consomment ordinairement. Certains précisent même qu'à chaque fois que Zakariyyâ (as) rend visite à Maryam (as), il voit auprès d'elle des fruits d'hiver en été et des fruits d'été en hiver.

De ce qui précède, il est donc confirmé que si la nourriture susmentionnée faisait partie de ce que les gens mangent ordinairement à l'époque, et si elle était de saison, ce n'est pourtant pas sans article défini, alors que Zakariyyâ (as) ne voit رزقا / pour autant ce qu'induit le nom rizqân jamais la pièce de Maryam (as) dénuée de nourriture, bien au contraire, il en trouve systématiquement auprès d'elle. Dans ce cas également, il ne se serait pas contenté de la réponse de Maryam (as). En effet, la réponse de Maryam (as) indique que cette nourriture lui vient de la part de Dieu, mais le fait que la nourriture vienne de Dieu n'est pas propre à la nourriture de Maryam (as) : la nourriture de tout le monde vient de la part de Dieu. Aussi, Zakariyyâ (as) aurait pu l'interroger de nouveau et lui demander : « Cette nourriture qui te vient de la part de Dieu, qui te l'apporte ? » Parce qu'il est possible qu'une personne allant et venant

dans le temple la lui apporte, tout en visant par cet intermédiaire un objectif divin ou un but satanique. Cependant, nous voyons bien que Zakariyyâ (as) se satisfait de la réponse de Maryam (as) ; aussi, il est clair que la nourriture susmentionnée n'est pas une nourriture ordinaire.

En sus, l'invocation que Zakariyyâ (as) fait après avoir entendu la réponse de Maryam : « Mon Seigneur ! Accorde-moi, venant de Toi, une excellente descendance. » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 38), atteste qu'il considère le fait de trouver cette nourriture auprès de Maryam (as) comme un miracle de Dieu, un fait extraordinaire. C'est pourquoi il en déduit qu'il peut également demander à Dieu le Très-Haut, au titre de subsistance, un fils parfait. Par conséquent, il est clair que la nourriture en question est de nature à prouver que Maryam (as) suscite un miracle de Dieu. La phrase qui contient : « ô Maryam !... », nous donne elle aussi une information à propos de ce qui vient après. Dans ce verset, alors que Dieu dit : « … il trouvait auprès d'elle la nourriture nécessaire, et lui demandait : 'ô Marie ! D'où cela te vient-il ?' … », et, soit utilisée (12) pour jouxter deux séquences, cela indique qu'Il / و / sans que la lettre waw veut ainsi faire comprendre que Zakariyyâ (as) dit toutes ces paroles à Maryam (as) d'un seul tenant, et qu'elle lui donne aussitôt une réponse qui le satisfait, qui lui donne la certitude que ces nourritures correspondent à un miracle que Dieu octroie à Maryam (as).

Dès lors, ayant ainsi goûté lui-même au miracle divin, il demande à son Seigneur un fils parfait. Le Tafsîr 'Ayyâshî rapporte un hadith de l'Imâm al-Bâqer (as) qui dit en substance ceci : « Un jour, le Prophète (s) se rend chez Fâtima al-Zahrâ (as). Cela fait plusieurs jours qu'il n'a pas vu de nourriture chez elle. Mais ce jour-là, il aperçoit auprès d'elle une nourriture abondante et particulière. Il lui demande : 'D'où vient cette nourriture ?' Fâtima (as) lui répond : 'Elle vient de Dieu, car Il offre à qui Il veut le pain quotidien, sans compte.' Le Prophète (s) dit : 'Cette affaire est comme l'affaire de Zakariyyâ (as), qui venant auprès du mihrâb de Maryam (as) y avait vu une nourriture particulière et lui avait alors demandé : ô Maryam ! D'où vient cette nourriture ? Elle lui avait répondu qu'elle venait de Dieu.' »

La bonne nouvelle de l'élection de Maryam (as) apportée par les anges

Dieu parle dans une partie des versets du Coran de l'épanouissement et de la réussite de Maryam (as), et lui attribue des dignités élevées. Il évoque notamment le dialogue entre les anges et Maryam (as) : « Les anges dirent : 'ô Marie ! Dieu t'a choisie, en vérité ; Il t'a purifiée ; Il t'a choisie de préférence à toutes les femmes de l'univers.' » (sourate Al-i 'Imrân (La famille

de 'Imrân) ; 3 : 42). Dans ce verset se trouve une preuve que Maryam (as) compte parmi les c'est-à-dire qu'elle fait partie de ceux auxquels s'adressent les anges, et ,محدّثه / muhadditha qu'elle entend les paroles de ces hérauts célestes.

Ce saint verset, comme les suivants, révélés dans la sourate Maryam, le prouve : « Mentionne Marie, dans le Livre. Elle quitta sa famille et se retira en un lieu vers l'Orient. Elle plaça un voile entre elle et les siens. Nous lui avons envoyé Notre Esprit : il se présenta devant elle sous la forme d'un homme parfait. » (sourate Maryam (Marie) ; 19 : 16 et 17). Quelle plus grande gloire peut-il y avoir pour un être humain que de converser avec les anges ? De plus, il s'agit ici de la nouvelle de son élection de la part de Dieu, de sa pureté et de sa supériorité sur toutes les femmes du monde, ce qui ne résulte de rien d'autre que de sa piété, de sa chasteté, de sa foi et de son adoration.

En effet, elle est choisie pour mettre au monde un prophète tel 'Isâ Masîh (13) (as). Ainsi, l'élection de Maryam (as) indique l'acceptation de son adoration, tandis que sa pureté l'immunise des péchés par la vertu de Dieu le Très-Haut, ce qui fait qu'elle est à la fois élue et impeccable. A maintes reprises, on retrouve cette analyse d'exégètes différents : « L'objet de sa purification est qu'elle est vierge, en ce sens qu'elle n'a pas de menstrues. Dieu le Très-Haut fait d'elle une vierge afin qu'elle ne soit pas contrainte de sortir du temple durant ses jours d'indisposition. » Cette explication ne comporte pas de problème, si ce n'est que notre / 'hypothèse s'accorde mieux avec la suite des versets. Effectivement, lorsque le mot istifâ il prend la signification de ,على / élection, choix, devient transitif avec l'emploi de 'ala / اصطفاء ,على / élection, choix, intransitif car non-accompagné de 'ala / اصطفاء / 'préférence. Cet istifâ est différent car il implique la signification de soumission. Aussi, d'après ce qui précède, la préférence de son Excellence (as) sur les femmes des mondes indique qu'elle dispose d'une primauté sur les autres femmes.

Voyons à présent si cette primauté concerne tous les aspects de sa personne ou seulement certains. « Les anges dirent : 'ô Marie ! Dieu t'a choisie, en vérité ; Il t'a purifiée ; Il t'a choisie de préférence à toutes les femmes de l'univers.' » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 42) « Et celle qui était restée vierge… Nous lui avons insufflé de Notre Esprit. Nous avons fait d'elle et de son fils un Signe pour les mondes. » (sourate Al-Anbiyâ' (Les prophètes) ; 21 : 91). Le sens apparent de ces deux versets, ainsi que de celui-ci : « et Marie, fille de 'Imrân, qui garda sa virginité. Nous lui avons insufflé de Notre Esprit ; elle déclara véridique les Paroles de

son Seigneur et Ses Livres. Elle était au nombre de ceux qui craignent Dieu. » (sourate Al-Tahrîm (L'interdiciton) ; 66 : 12), qui parmi les vertus de Maryam (as) ne met le doigt que sur cette seule spécificité de la naissance prodigieuse de son fils, n'est pas d'examiner tous les aspects de Maryam (as), mais de viser précisément cette fameuse naissance.

D'autres termes sont employés au sujet de Maryam (as) dans les versets du Coran, comme le fait qu'elle soit purifiée, qu'elle confirme les paroles de Dieu ainsi que Son Livre, qu'elle soit humble devant Dieu, et qu'elle voit et entend les anges. Tous ces aspects ne sont pas propres à Maryam (as) car on les retrouve à l'occasion chez d'autres femmes. Le dernier verset mentionné atteste que Maryam (as) est la plus grande personnalité féminine de son époque, ce qui n'est pas incompatible avec ce qui est dit à propos de la grande Dame de l'islam, Fâtima (as), concernant son digne rang de meilleure des femmes du monde, car de nombreux hadiths du Prophète (s) et de l'Imâm al-Sâdeq (as) rapportent : « Cependant, Maryam (as) est la meilleure des femmes de son époque, tandis que Fâtima (as) est la meilleure de toutes les n'est en aucun العالمين / femmes du monde, de la première à la dernière. » Le mot al-'âlamîn cas incompatible avec cette parole car dans le Coran comme dans ses formulations ordinaires, ce mot désigne les gens qui vivent à une époque donnée, comme on peut le lire à propos des Banî Isrâ'îl : « ô fils d'Israël ! Souvenez-vous des bienfaits dont je vous ai comblé. Je vous ai préférés à tous les mondes ! » (sourate Al-Baqara (La vache) ; 2 : 47).

Il est évident que l'objet de la supériorité des croyants parmi les Banî Isrâ'îl concerne les gens de leur époque. Dans le verset suivant, il est question d'une autre circonstance lors de laquelle les anges s'adressent à Maryam (as) : « ô Marie ! Dieu t'a choisie, en vérité ; Il t'a purifiée ; Il t'a choisie de préférence à toutes les femmes de l'univers (afin de remercier pour les grandes faveurs qui font que Dieu t'a choisie, qu'il t'a donné la supériorité sur les femmes de ton époque, et t'a purifiée). » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 43). Dans ce verset, Dieu appelle Maryam (as) et contraint celui qui est appelé de se tourner vers celui qui l'appelle, appel, est répété, cela équivaut à faire / ندا / inévitablement, à chaque fois que le mot nedâ comprendre à celui qui est appelé : « J'ai quelques nouvelles pour toi, alors écoute ces nouvelles. » Dans le verset concerné, Dieu lui fait comprendre : « J'ai deux nouvelles pour toi : l'une est que Dieu le Très-Haut t'a honorée par un degré et une position que tu occupes auprès de Lui, et l'autre est le devoir de servitude qui t'incombe en compensation de ce degré et cette position. » Ainsi, alors que cet ordre correspond à l'exécution d'un devoir de servitude, il consiste également à exprimer de la gratitude pour ce degré et cette position.

En fin de compte, la signification de ces paroles est que le verset : « ô Marie ! Sois pieuse envers ton Seigneur ; prosterne-toi et incline-toi avec ceux qui s'inclinent. » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 43) tient lieu de conclusion à l'égard du verset : « ô Marie ! Dieu t'a choisie... » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 42), ce qui nous donne : « Maintenant que Dieu t'a choisie, il y a lieu de se tenir debout, de s'incliner et de se prosterner. » Et il n'est pas impossible que chacune des trois vertus susmentionnées dans ce verset soit dérivée de chacune des trois qualités citée dans le verset précédent.

L'annonce de la naissance du Masîh (as)

La partie importante de la vie de Maryam (as) correspond sans nul doute à la naissance de son fils, son Excellence le Masîh (as). Dieu mentionne dans le Coran des points importants à ce propos. Il dit tout d'abord : « Les anges dirent : 'ô Marie ! Dieu t'annonce la bonne nouvelle d'un Verbe émanant de Lui : Son nom est : le Massie, Jésus, fils de Marie ; illustre en ce monde et dans la vie future ; il est au nombre de ceux qui sont proches de Dieu. » (sourate Al-i 'Imrân (La famille de 'Imrân) ; 3 : 45). Visiblement, l'objet de cette annonce est cet événement décrit ailleurs, lorsque Dieu dit : « Elle plaça un voile entre elle et les siens. Nous lui avons envoyé Notre Esprit : il se présenta devant elle sous la forme d'un homme parfait. Elle dit : 'Je cherche une protection contre toi, auprès du Miséricordieux ; si toutefois tu crains Dieu !' Il dit : 'Je ne suis que l'envoyé de ton Seigneur pour te donner un garçon pur.' » (sourate Maryam (Marie) ; 19 : 17 à 19). Ainsi, cette nouvelle qui, dans le verset en question, est attribuée aux anges, est donc cette même nouvelle qui dans la sourate Maryam (Marie) est attribuée à l'Esprit.

back to 1 Lorsqu'il est question d'histoire, il s'agit en réalité de hadiths connus pour être rapportés du Prophète (s), de Fâtima (as) et des Imâms (as) et non des conclusions de travaux d'historiens dont l'étude critique serait une partie intégrante. Nous sommes ici dans le domaine de la croyance, du dogme. Le terme « histoire » prête à confusion en français car il véhicule un tout autre sens, ce type de récit en étant justement absent. Il serait plus juste de parler ici d' « histoire révélée ». (Texte traduit du persan. Les notes sont du traducteur et les traductions des passages du Coran de Denise Masson).

back to 2 Marie (as).

back to 3 Bayt al-moqaddas, le Temple de Jérusalem.

back to 4 Dans la traduction française de la Bible, cet événement est appelé « la Présentation de la Vierge ».

back to 5 Les fils d'Israël / Jacob (as).

back to 6 Zacharie (as).

back to 7 Jonas (as).

back to 8 Denise Masson traduit mihrâb par temple et explique que ce mot désigne le Temple de Jérusalem. Selon l'exégète auquel nous faisons référence ici, plus précis et mieux renseigné visiblement, le mihrâb est un temple personnel inclus dans le Temple.

back to 9 Satan.

back to 10 Dans le film iranien Maryam-e moqaddas (Sainte Marie (as)) scrupuleusement basé sur les hadiths, le mihrâb de Maryam (as) est matérialisé par une sorte de petite cabane en bois construite dans la cour du Temple de Jérusalem à laquelle on accède par quelques marches. La petite pièce est entièrement fermée et dispose même d'un toit. D'une manière générale, ce très beau film (dix épisodes de télévision et une version cinéma) constitue une excellente manière d'aborder la biographie de Maryam (as) selon l'islam, le travail d' « historiographie révélée » y étant de premier ordre. Les chrétiens y découvriront avec étonnement que les sources islamiques sont beaucoup plus complètes à ce propos que les Evangiles canoniques. Mais n'oublions pas que l'Eglise a écarté environ deux cents évangiles apocryphes, dont l'Evangile de la nativité de Marie et l'Evangile de Marie, qui comportent beaucoup plus de détails sur la vie de la Mère de Jésus (as).

soit l'article faisant que le mot est défini. ال = ل + ا back to 11

back to 12 Denise Masson articule pourtant la phrase par « et » pour plus de commodité, ce qui ôte son argument à notre exégète si l'on se borne à la traduction française. Traduction et exégèse sont des exercices subtils, qui n'ont rien des sciences exactes…

back to 13 Littéralement : « celui qui est oint ». Ainsi, le mot Messie correspond à l'étymologie

du mot christos, qui donne Christ en français, et désigne celui qui a reçu l'initiation. Donc, 'Isâ al-Masîh (as) correspond précisément à Jésus-Christ (as) et ne diffère pas de la notion de Messie.

Références :

Husayn Rahîmî, Maryam (as) dar Qur?ân (Marie (as) dans le Coran), Bâshgâh Andisheh ; Manshûr-e jâvîd (La Charte éternelle), Vol. 12, p. 356 ; Tafsîr Nemûneh, Vol. 2, pp. 517, 522-528, 544 et 548 ; Tafsîr Al-Mîzân (dans sa traduction persane), Vol. 3, pp. 262-267, 271 et 298 ; Mr 'Afîf 'Abd Al-Fattâh Tabbâra, Hamrâh-e paymbarân (as) dar Qur?ân (Dans le Coran ((en compagnie des prophètes (as.